

# LES FINANCEMENTS PUBLICS DU LIVRE

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**2014**

RESTITUTION 2016



MEMBRES FONDATEURS



# LA CARTE DES FINANCEURS DU LIVRE ENQUÊTÉS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



## Alpes de Haute-Provence (04)

1 : Digne-les-Bains (16 844 hab.)

## Hautes-Alpes (05)

2 : Briançon (12 301 hab.)  
3 : Gap (40 761 hab.)

## Alpes-Maritimes (06)

4 : Antibes (75 568 hab.)  
5 : Biot (10 054 hab.)  
6 : Cagnes-sur-Mer (46 686 hab.)  
7 : Cannes (73 603 hab.)  
8 : Carros (11 497 hab.)  
9 : Grasse (51 021 hab.)  
10 : La Trinité (10 085 hab.)  
11 : Le Cannet (43 115 hab.)  
12 : Mandelieu-la-Napoule (22 714 hab.)  
13 : Menton (29 073 hab.)  
14 : Mouans-Sartoux (10 214 hab.)  
15 : Mougins (17 884 hab.)  
16 : Nice (343 629 hab.)  
17 : Roquebrune-Cap-Martin (12 641 hab.)  
18 : Saint-Laurent-du-Var (29 343 hab.)  
19 : Valbonne (12 619 hab.)  
20 : Vallauris (26 595 hab.)  
21 : Vence (19 241 hab.)  
22 : Villeneuve-Loubet (14 814 hab.)

## Bouches-du-Rhône (13)

23 : Aix-en-Provence (141 148 hab.)  
24 : Allauch (20 690 hab.)  
25 : Arles (52 439 hab.)  
26 : Aubagne (45 243 hab.)

27 : Auriol (11 621 hab.)  
28 : Berre-l'Étang (13 978 hab.)  
29 : Bouc-Bel-Air (13 844 hab.)  
30 : Châteauneuf-les-Martigues (13 277 hab.)  
31 : Châteaurenard (15 934 hab.)  
32 : Gardanne (20 616 hab.)  
33 : La Ciotat (34 063 hab.)  
34 : Les Pennes-Mirabeau (20 279 hab.)  
35 : Marignane (34 405 hab.)  
36 : Marseille (852 516)  
37 : Martigues (47 624 hab.)  
38 : Plan-de-Cuques (10 986 hab.)  
39 : Port-de-Bouc (17 112 hab.)  
40 : Rognac (11 737 hab.)  
41 : Saint-Martin-de-Crau (12 072 hab.)  
42 : Saint-Rémy-de-Provence (10 406 hab.)  
43 : Salon-de-Provence (43 771 hab.)  
44 : Septèmes-les-Vallons (10 708 hab.)  
45 : Tarascon (13 540 hab.)  
46 : Trets (10 383 hab.)  
47 : Vitrolles (34 843 hab.)

## Var (83)

48 : Brignoles (16 454 hab.)  
49 : Cogolin (11 186 hab.)  
50 : Cuers (10 452 hab.)  
51 : Draguignan (37 476 hab.)  
52 : Fréjus (52 532 hab.)  
53 : Hyères (55 402 hab.)  
54 : La Crau (16 592 hab.)  
55 : La Garde (25 736 hab.)  
56 : La Seyne-sur-Mer (63 902 hab.)  
57 : La Valette-du-Var (21 155 hab.)

58 : Le Pradet (11 336 hab.)  
59 : Ollioules (13 267 hab.)  
60 : Roquebrune-sur-Argens (12 155 hab.)  
61 : Sainte-Maxime (13 736 hab.)  
62 : Saint-Cyr-sur-Mer (11 755 hab.)  
63 : Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (14 734 hab.)  
64 : Saint-Raphaël (34 115 hab.)  
65 : Saint-Tropez (4 452 hab.)  
66 : Sanary-sur-Mer (16 062 hab.)  
67 : Six-Fours-les-Plages (34 057 hab.)  
68 : Solliès-Pont (11 624 hab.)  
69 : Toulon (164 869 hab.)

## Vaucluse (84)

70 : Apt (11 979 hab.)  
71 : Avignon (89 380 hab.)  
72 : Bollène (14 131 hab.)  
73 : Carpentras (28 520 hab.)  
74 : Le Pontet (17 002 hab.)  
75 : L'Isle-sur-la-Sorgue (18 902 hab.)  
76 : Montoux (11 436 hab.)  
77 : Orange (28 948 hab.)  
78 : Pernes-les-Fontaines (10 429 hab.)  
79 : Pertuis (19 141 hab.)  
80 : Sorgues (18 473 hab.)  
81 : Valréas (9 545 hab.)  
82 : Vedène (10 640 hab.)

CA : communauté d'agglomération  
CC : communauté de communes  
SAN : syndicat d'agglomération nouvelle

# LES FINANCEMENTS PUBLICS DU LIVRE 2014

▲ Une collecte de données menée par l'Arcade (Agence des Arts du Spectacle Paca) dans le domaine de la culture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur à partir des comptes publics 2014.

▲ Une analyse de l'ArL Paca pour le Livre et la lecture, qui fait suite à une série de deux publications : *Les financements publics du Livre 2008*, parue en 2012 et *Les financements publics du Livre 2012*, parue en 2014.

▲ En 2014, 106 financeurs concernés :

- l'État,
- la Région,
- 6 Départements,
- 16 EPCI,
- et 82 Communes de plus de 10 000 habitants.

▲ Instantané 2014 du Livre et de la lecture en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- 137,4 millions d'euros,
- 13,2 % des budgets Culture,
- 27,74 euros par habitant,
- 94,7 % des crédits pour la Lecture publique,
- 3,6 % des crédits pour la Vie littéraire,
- 643 opérateurs financés.

▲ Entre 2012 et 2014 :

- +12 % de crédits dédiés au Livre,
- +1,2 point pour la part dédiée à la Lecture publique,
- +0,18 point pour la part dédiée aux Auteurs,
- -1,05 point pour la part dédiée à la Vie littéraire,
- -0,23 point pour la part dédiée à l'Édition.

Méthodologie	2
Introduction	3
Le Livre et ses financeurs	4
Les opérateurs bénéficiaires	7
Approche sectorielle	9
Glossaire des principales abréviations et structures citées	16

# MÉTHODOLOGIE

▲ Pour chaque financeur, plusieurs types de données ont été collectés et additionnés :

- **État** : ensemble des crédits affectés au Livre, qu'ils soient centraux (DGD), déconcentrés (Drac), ou en provenance d'un établissement public national (CNL).
- **Région** : ensemble des crédits affectés au Livre, en provenance de tous les services du Conseil régional concernés (Culture, Politique de la ville, Jeunesse et Vie associative, Emploi, Formation professionnelle...). Certains crédits n'ont pu être isolés bien que se rapportant directement au Livre : par exemple, Salon du Livre de Paris, salons à l'étranger, chèques Culture contenant des chèques Livre, Fonds régional d'acquisition des manuels scolaires...
- **Départements** : ensemble des crédits affectés au Livre, en provenance de tous les services concernés, lorsqu'ils ont pu être repérés.
- **EPCI** (Intercommunalités à fiscalité propre) : ensemble des crédits affectés au Livre, en provenance de tous les services concernés, lorsqu'ils ont pu être repérés. Établissements publics de coopération intercommunale, les EPCI de notre panel regroupent des communautés de communes, d'agglomération, un syndicat d'agglomération nouvelle et une métropole.
- **Communes (de plus de 10 000 habitants)** : ensemble des crédits affectés au Livre, en provenance de tous les services concernés, lorsqu'ils ont pu être repérés.

▲ Chaque donnée a été affectée à un secteur du Livre. 7 secteurs ont été créés :

- **Auteurs** : ensemble des crédits attribués directement aux auteurs (bourses principalement), et aux structures les accueillant pour des résidences.
- **Édition** : ensemble des crédits affectés aux maisons d'édition de livres et de revues quel que soit leur statut (associatif ou commercial), aux projets d'édition de livre ou de revue quelle que soit la structure porteuse (exemple : musées), et aux regroupements professionnels du secteur (ESF, Jedi Paca, EHP).
- **Librairie** : ensemble des crédits affectés aux librairies et aux regroupements professionnels (Libraires du Sud, Libraires à Marseille) en dehors des projets spécifiques d'animation littéraire, affectés au secteur "Vie littéraire". Ne sont pas compris : les crédits d'acquisition des bibliothèques auprès des librairies indépendantes de la région (inclus dans le secteur "Lecture publique"), pourtant parfois considérés comme du soutien à ce secteur.
- **Lecture publique** : ensemble des crédits affectés aux bibliothèques et médiathèques (sauf universitaires) en dehors des projets spécifiques d'animation littéraire, affectés au secteur "Vie littéraire", ainsi qu'aux regroupements professionnels ou aux organismes dédiés à la Lecture publique (ABF Paca, Cobiac). Ne sont pas inclus les salaires des 6 fonctionnaires d'État mis à disposition des collectivités. 4 Communes en ont bénéficié en 2014 : Aix-en-Provence (2), Avignon (2), Carpentras (1) et Nice (1).
- **Vie littéraire** : ensemble des crédits affectés aux structures et aux actions relatives à la Vie littéraire, quels que soient les lieux où se déroulent ces actions (bibliothèques, librairies...). Ce secteur recouvre notamment les manifestations littéraires et autres fêtes

et festivals du livre, l'éducation artistique et culturelle, les actions en direction de publics spécifiques (personnes incarcérées, hospitalisées).

- **Bibliothèque (hors lecture publique)** : ensemble des crédits affectés aux bibliothèques associatives ou spécialisées qui ne sont pas des équipements de Lecture publique. Ce secteur recouvre notamment les Bibliothèques pour tous.
- **Patrimoine** : ensemble des crédits affectés aux actions de conservation du patrimoine écrit. Sont également intégrées au secteur les sociétés d'amis d'auteurs.

▲ Chaque dépense publique a été attribuée à un opérateur : qu'il s'agisse d'un crédit correspondant à une opération interne d'une collectivité (exemple : une commune flèche des crédits vers sa bibliothèque, rémunère les agents qui y travaillent...), d'une subvention à un tiers, ou d'une subvention versée à une autre collectivité pour un projet en gestion directe ou déléguée.

▲ Chaque dépense publique a fait l'objet d'une qualification "investissement" (principalement construction, aménagement de lieux) ou "fonctionnement".

▲ Enfin chaque dépense publique a été reliée à un territoire communal, intercommunal et départemental. Quelques structures ou actions financées sont hors Paca (exemple : les Amis du Roi des Aulnes) et ont été retirées de certaines analyses.

▲ Certaines dépenses sont des transferts entre financeurs. Par exemple, une aide de l'État versée à une Commune pour sa bibliothèque, devient une recette pour la Commune, qu'il faut soustraire lorsque l'on totalise l'ensemble des interventions des financeurs sur cet équipement.

Dans ce document, les calculs sont donc effectués sans doubles comptes lorsque les dépenses sont cumulées, avec doubles comptes lorsque que l'on étudie les financeurs séparément.

Dans la comparaison des crédits entre financeurs, il convient d'avoir présent à l'esprit que les Communes représentent 82 entités différentes, les EPCI 16, les Départements 6, la Région 1 et l'État 1.

L'enquête ne portant que sur une année, certains dispositifs peuvent être absents des données collectées. Par exemple, il n'y a eu en 2014 ni soutien de la BnF, ni MRT affectés en région. Par ailleurs, les crédits d'investissement sont souvent alloués sur plusieurs années : seule la tranche 2014 a été retenue ici.

L'Arcade a codé certaines données dans une catégorie "Transdisciplinaire", lorsque le bénéficiaire d'un crédit ou l'action financée couvrait plusieurs champs artistiques (exemples : la Régie culturelle régionale ou le festival ActOral).

Par ailleurs, certaines dépenses culturelles ont pu ne pas être repérées du tout. Les comptes administratifs ne présentent pas de détails sur les opérateurs et les actions. Seules les collectivités maîtrisent la finesse des données qu'elles veulent bien nous transmettre. Une partie des financements du Livre échappe donc à notre analyse. À l'inverse, certains opérateurs non Livre sont repérés pour des actions Livre ; par exemple la compagnie de théâtre Hidraïssa aidée pour la mise en place d'un salon des auteurs niçois.

Pour en savoir plus, consulter le site de l'Arcade :

[www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com) > Documentation-Observation > Observation > Financements publics de la culture

# INTRODUCTION

Initié par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction régionale des Affaires culturelles, un dispositif d'observation des financements publics de la culture est conduit sur le territoire régional depuis 1990 ; il est porté par l'Arcade depuis 1999. L'ArL participe activement à ce dispositif pour les données concernant le Livre.

Le travail de collecte, de tri et de qualification est effectué par l'Arcade.

L'ArL travaille à partir d'un fichier qui intègre les dépenses Livre identifiées, tous les opérateurs et les actions Livre tels que qualifiés par l'Arcade et issus du fichier global Culture.

Le présent document est établi sur l'exercice budgétaire 2014. Il fait suite à un premier document portant sur l'exercice budgétaire 2008 et à un second portant sur 2012.

Ce sont ici 1 495 dépenses provenant de 106 financeurs (sur un total de 131 enquêtés par l'Arcade) qui sont examinées : 82 communes de plus de 10 000 habitants, 16 EPCI (comprenant au moins une ville de plus de 10 000 habitants), les 6 Départements, la Région et l'État (crédits centraux, déconcentrés, établissements publics rattachés).

Ces trois exercices budgétaires en main, nous nous sommes efforcés de mettre en regard les trois éditions de l'enquête. Néanmoins, il est important de préciser que la lecture de cette comparaison ne peut être entendue sans poser au préalable que :

- le taux de l'inflation entre 2012 et 2014 est de 1,4 % ; soit un taux d'évolution de 7,3 % entre 2008 et 2014 (source Insee).
- le nombre de financeurs en 2014 est le même qu'en 2012 mais la composition en est différente : 82 communes et 16 EPCI en 2014 / 84 communes et 14 EPCI en 2012 (pour rappel 75 communes et 11 EPCI en 2008). Le nombre d'EPCI affectant des crédits au Livre augmente d'année en année, même s'il ne représente encore que 16 EPCI sur les 24 enquêtés par l'Arcade.
- le contexte n'est pas le même : 2012 est à la veille de Marseille-Provence capitale européenne de la culture, 2014 se situe au lendemain.
- le calendrier des mandats n'est pas le même non plus. 2014 est une année d'élection municipale, quand 2012 était la 4<sup>ème</sup> année d'un mandat.
- les dépenses d'investissement s'effectuent sur plusieurs années et ne rendent pas compte de la totalité des dépenses. L'enquête photographie un instant T de cette temporalité.

Seule la récurrence et la régularité de cette enquête permettra d'établir de réelles tendances (chacune révélant la photographie d'une année).

## Répartition des financeurs Livre enquêtés

	ALPES DE HAUTE-PROVENCE	HAUTES-ALPES	ALPES-MARITIMES	BOUCHES- DU-RHÔNE	VAR	VAUCLUSE	PACA
COMMUNES > 10 000 hab.	1	2	19	26	21*	13	82
EPCI (au moins une ville > 10 000 hab.)	2	1	3	4	3	3	16
DÉPARTEMENTS	1	1	1	1	1	1	6
RÉGION	-	-	-	-	-	-	1
ÉTAT	-	-	-	-	-	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>23</b>	<b>31</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>106</b>

\* Dont la commune de Saint-Tropez (moins de 10 000 habitants mais en surclassement démographique en période estivale)

# LE LIVRE ET SES FINANCEURS

En 2014, le total des dépenses culturelles publiques des 106 financeurs enquêtés représente 1,04 milliard d'euros (soit une baisse de 5 % par rapport à 2012). Le Livre totalise 137,4 millions d'euros de crédits (soit une augmentation de 12 % par rapport à 2012 et de 39 % depuis 2008) ; il représente 13,2 % des dépenses culturelles (soit 2 points de plus qu'en 2012).

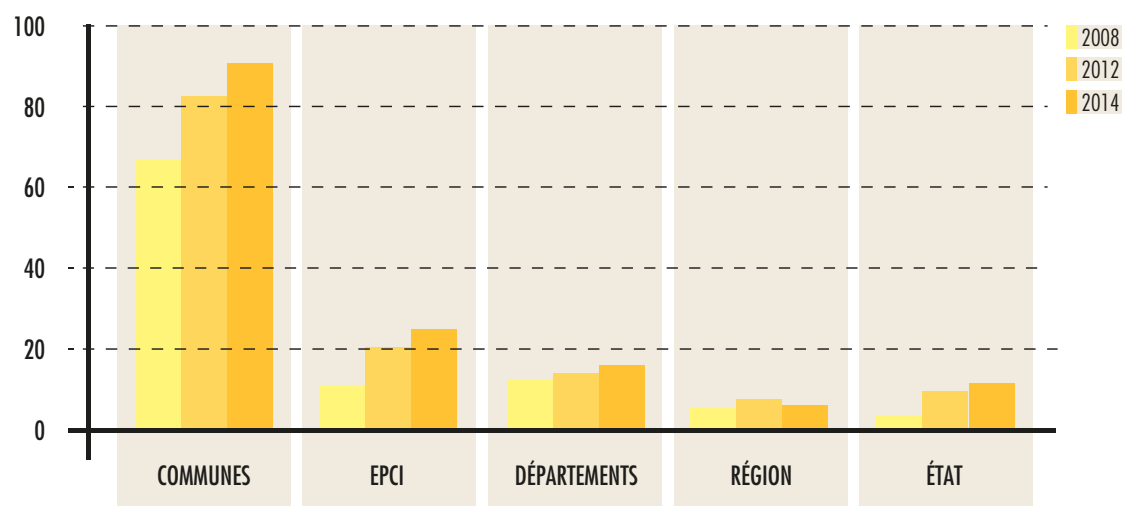
## Le livre au sein des budgets Culture

	CRÉDITS LIVRE	CRÉDITS CULTURE	PART DES CRÉDITS LIVRE DANS LES BUDGETS CULTURE
COMMUNES	93,1 M €	558,5 M €	16,7 %
EPCI	24,5 M €	172,3 M €	14,2 %
DÉPARTEMENTS	16,1 M €	139,0 M €	11,6 %
RÉGION	4,5 M €	69,3 M €	6,5 %
ÉTAT	10,9 M €	157,4 M €	6,9 %

Tous les financeurs ont augmenté la part pour le Livre dans leurs dépenses culturelles depuis 2012, avec un effort particulier des Communes (+3,1 points), de l'État (+2,4 points) et des Départements (+2,2 points).

Les crédits de l'État proviennent à 85 % de la DGD, 10 % du CNL et 5 % de la Drac Paca.

## Évolution des crédits Livre par financeur (en millions d'euros)

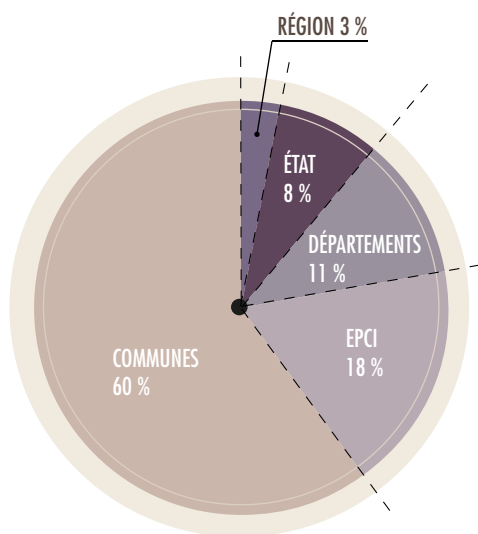


Entre 2008 et 2014, tous les types de financeurs ont renforcé leur soutien en direction du Livre, et ce au-delà du taux d'inflation de 7,3 % :

- l'État (+373 % avec une hausse de la DGD de 1 265 %)
- les EPCI (+90 %)
- les Communes (+36 %)
- les Départements (+16 %)
- la Région (+11 %)

Un soutien continu au fil de ces 6 années, hormis pour la Région qui connaît une baisse de crédits Livre de 15 % entre 2012 et 2014. Une baisse relative cependant, puisque inférieure à celle de -22 % qui touche l'ensemble des crédits Région affectés à la Culture. La part Livre, de fait, « augmente » ainsi de 0,6 point sur la période.

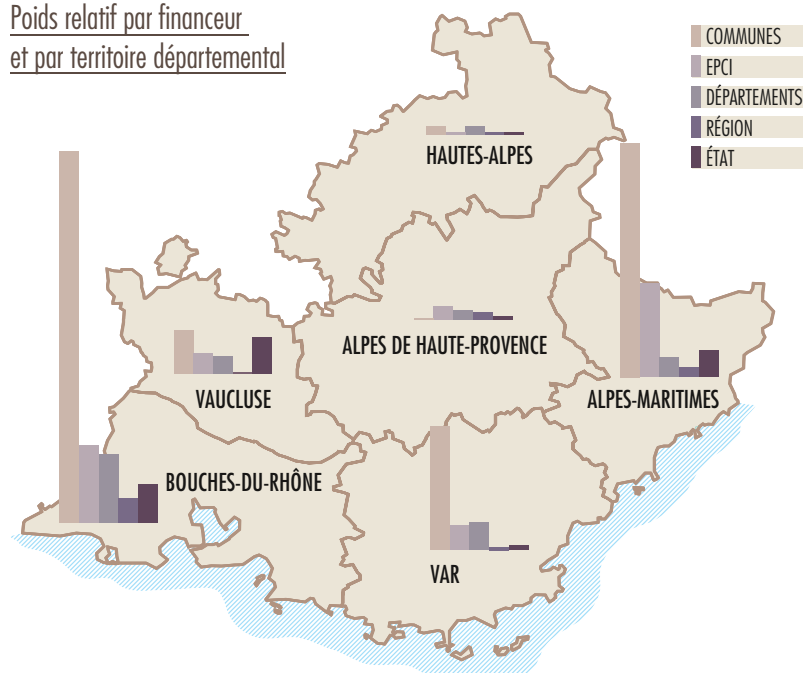
## POIDS DES FINANCEURS D'où proviennent ces 137,4 millions d'euros consacrés au Livre ?



Le Livre est financé à 60 % par les Communes, à 18 % par les EPCI, à 11 % par les Départements, à 8 % par l'État et à 3 % par la Région.

Au global, le classement des financeurs reste le même que les années précédentes. Toutefois entre 2008 et 2014, on constate une baisse du poids des Communes (-7 points) et des Départements (-3 points) quand celui des EPCI et de l'État s'est renforcé (respectivement +5 points et +6 points).

Poids relatif par financeur et par territoire départemental



## EURO PAR HABITANT Chaque crédit, par financeur, est mis en regard de la population concernée exprimée en nombre d'habitants. Les données en euro/habitant sont basées sur les chiffres de la population totale légale 2013 (4 953 675 hab.).

Si l'on ramène les crédits totaux Livre (tous financeurs confondus) au nombre d'habitants de la région, on arrive au ratio de 27,74 euros par habitant sur le territoire régional, soit une augmentation de 3,20 euros par rapport à 2012.

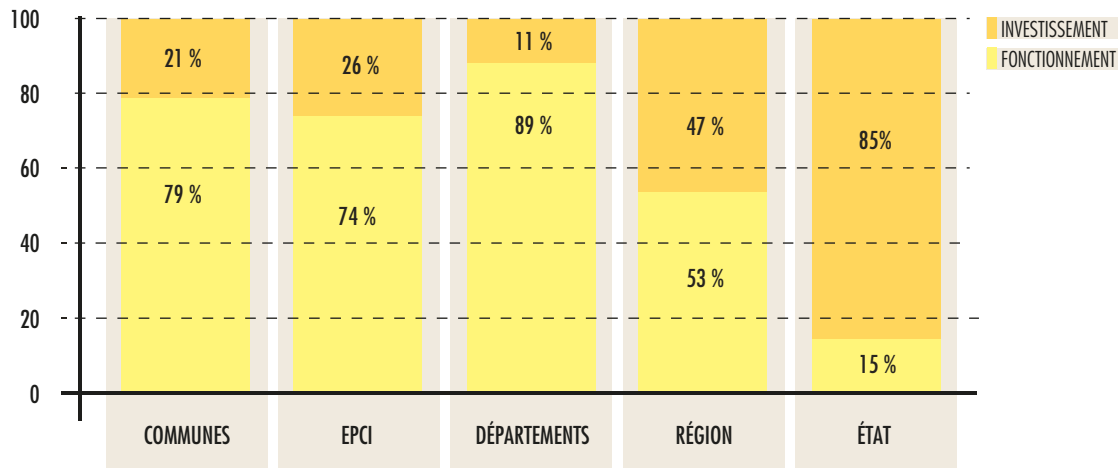
26,09 euros par habitant sont consacrés à la Lecture publique. Le ratio euro/habitant pour les autres secteurs va de 4 à 99 centimes (cf. pages 10 à 14).

Dans les départements, l'effort pour le Livre s'échelonne de 14,70 euros pour les Hautes-Alpes à 36,80 euros pour les Alpes-Maritimes (18,20 euros dans le Var, 21,60 euros dans les Alpes de Haute-Provence, 22,90 euros dans le Vaucluse et 30,50 euros dans les Bouches-du-Rhône).

	EUROS PAR HABITANT
COMMUNES	27,1 €
EPCI	8,2 €
DÉPARTEMENTS	3,2 €
RÉGION	0,9 €
ÉTAT	2,2 €

## INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT Comment chaque financeur opère-t-il la répartition de ses financements entre investissement et fonctionnement ?

Les 137,4 millions d'euros se répartissent entre 79 % pour des dépenses de fonctionnement et 21 % des dépenses d'investissement.



En 2014, les dépenses d'investissement ont augmenté pour l'État (+7 points) et la Région (+6 points).

Seul l'État attribue la majorité de ses dépenses Livre à des crédits d'investissement (85 %) ; ce financeur représente 23 % des dépenses d'investissement pour le Livre.

La Région quant à elle, tend à plus de parité entre les deux types de dépenses.

La Lecture publique totalise 99 % des dépenses d'investissement.

En 2014, ces crédits ont été utilisés notamment pour financer la construction ou l'extension des médiathèques de Allos, Auron, Cabriès, Cannes, Carpentras, Forcalquier, Grasse, La Ciotat, La Crau, Marseille, Maubec, Montauroux, Mormoiron, Saint-Paul de Vence, Saint-Saturnin-les-Apt, Saint-Vallier de Thiey, Septèmes-les-Vallons, Val-des-Prés, Vénasque, Vinon-sur-Verdon, Vitrolles.

### Poids du livre dans les dépenses culturelles de fonctionnement et d'investissement

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNES	16,0 %	19,6 %
EPCI	13,6 %	16,1 %
DÉPARTEMENTS	13,2 %	5,9 %
RÉGION	5,0 %	9,8 %
ÉTAT	1,3 %	30,2 %

En moyenne pour 2014, la part du Livre s'élève à 12,7 % des dépenses culturelles de fonctionnement (+3,3 points par rapport à 2012) et à 15,8 % des dépenses culturelles d'investissement (+9,1 points par rapport à 2012).



# LES OPÉRATEURS BÉNÉFICIAIRES

En dépit des 12 % de crédits Livre supplémentaires en 2014, pour un total porté à 137,4 millions d'euros, le premier constat est celui de la légère baisse du nombre d'opérateurs (-3 %) auxquels ces crédits ont profité. Le terme « opérateurs » désigne les tiers bénéficiaires (associations, entreprises, particuliers, établissements publics, collectivités) et les équipements en gestion directe (bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales).

2014 = 106 financeurs / 643 opérateurs / 137,4 M euros

2012 = 106 financeurs / 664 opérateurs / 123 M euros

2008 = 94 financeurs / 824 opérateurs / 100 M euros

Les données de cette rubrique portent sur les 402 opérateurs implantés dans les territoires communaux de plus de 10 000 habitants, pour 132,6 millions d'euros. N'entrent donc pas dans ce tableau les 4,8 millions d'euros restants, répartis sur 239 opérateurs implantés dans des territoires communaux de moins de 10 000 habitants et 2 manifestations dont les opérateurs sont implantés en dehors de la région.

	NOMBRE D'OPÉRATEURS FINANCÉS DANS LES COMMUNES DE +10 000 HAB.		DÉPENSES CUMULÉES	
PLUS DE 1 000 000 EUROS	28	7 %	98 950 766 €	74,6 %
500 000 À 1 000 000 EUROS	22	6 %	17 395 025 €	13,1 %
100 000 À 500 000 EUROS	53	13 %	13 069 986 €	9,9 %
50 000 À 100 000 EUROS	14	3 %	992 690 €	0,7 %
25 000 À 50 000 EUROS	28	7 %	992 163 €	0,7 %
15 000 À 25 000 EUROS	19	5 %	366 174 €	0,3 %
10 000 À 15 000 EUROS	11	3 %	127 861 €	0,1 %
5 000 À 10 000 EUROS	52	13 %	326 899 €	0,3 %
2 500 À 5 000 EUROS	81	20 %	281 392 €	0,2 %
MOINS DE 2 500 EUROS	94	23 %	115 993 €	0,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>402</b>	<b>100 %</b>	<b>132 618 949 €</b>	<b>100 %</b>

Sur les territoires enquêtés, 402 opérateurs reçoivent des aides allant de 150 euros à 15 000 000 d'euros.

Les 100 structures les plus soutenues reçoivent 97 % des crédits.

Plus de la moitié des opérateurs reçoivent une aide inférieure à 10 000 euros (pour 0,6 % des crédits alloués).

La baisse du nombre d'opérateurs est répartie d'une part sur les catégories recevant de 50 000 à 100 000 euros, et d'autre part sur toutes les catégories recevant en deçà de 25 000 euros.

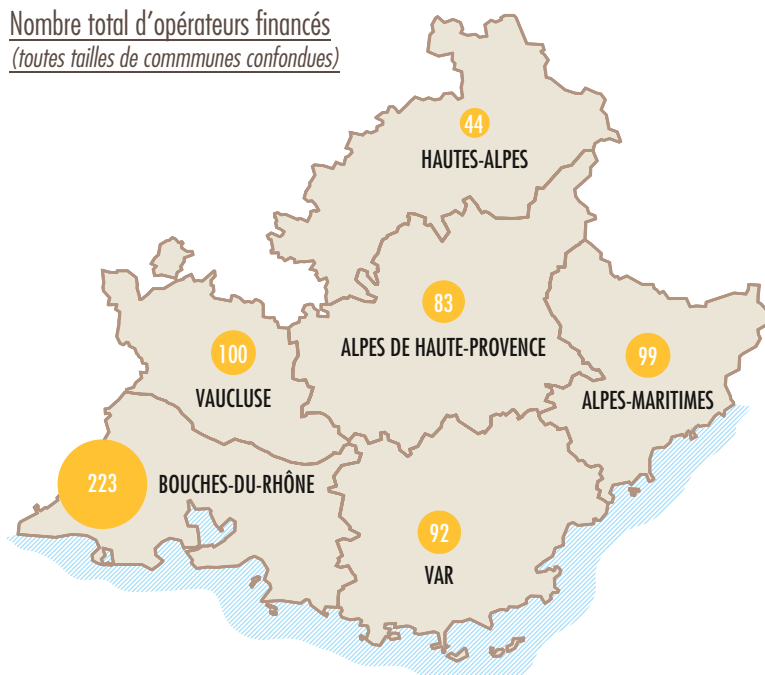
À noter que la catégorie de 10 000 à 15 000 euros perd 60 % de bénéficiaires et 61 % de crédits.

Les catégories dont le nombre d'opérateurs progresse sont :

- celles supérieures à 100 000 euros (+11 %), ce qui représente une hausse de 13 % des crédits alloués à ces catégories)
- et celle de 25 000 à 50 000 euros (+100 %), ce qui représente une hausse de 92 % des crédits alloués à cette catégorie).

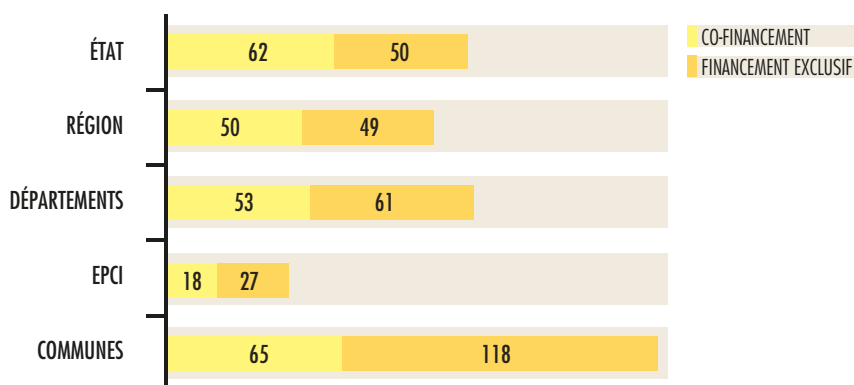
Les structures d'intérêt collectif (ABF, ArL, Atlas, CEPA, CIPM, Cobiac, Éditeurs du Sud, Jedi Paca, Libraires à Marseille, Libraires du Sud) totalisent 1,7 % des crédits.

Nombre total d'opérateurs financés  
(toutes tailles de communes confondues)



Depuis 2012, le nombre de bénéficiaires a augmenté dans les Hautes-Alpes (+ 7), s'est stabilisé dans le Var et les Alpes-Maritimes, et a baissé dans les Bouches-du-Rhône (-22), les Alpes de Haute-Provence (-17) et le Vaucluse (-12).

Nombre d'opérateurs aidés par financeur sur les territoires enquêtés



Les Communes présentent à nouveau une part importante de financements exclusifs, de par leur rôle de proximité et de soutien à des structures d'intérêt local (64 %).

Les financements exclusifs de l'État correspondent à la mise en place de dispositifs s'adressant à des opérateurs (librairies et auteurs) pour lesquels il n'existe pas ou très peu d'autres dispositifs de soutien.

- 76 % des opérateurs reçoivent le soutien d'un seul financeur (pour 60 % du total des crédits alloués),
- 15 % de deux financeurs (pour 28 % du total des crédits alloués),
- 6 % de trois financeurs (pour 9 % du total des crédits alloués),
- et 3 % de 4 financeurs (pour 3 % du total des crédits alloués) ; pour mémoire en 2012, 3 % des opérateurs de cette catégorie captaient 11 % des crédits.
- 1 seul opérateur est financé par tous.

Le soutien par plusieurs catégories de financeurs diminue et ne concerne plus que 24 % des opérateurs (28 % en 2012).

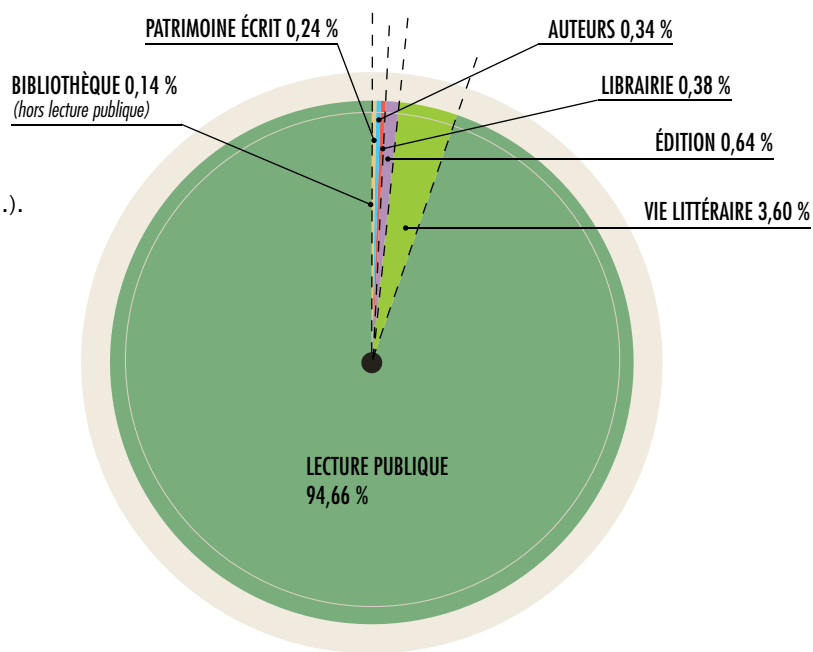
# APPROCHE SECTORIELLE

Le Livre est divisé pour cette étude en 7 secteurs : Auteurs, Édition, Librairie, Lecture publique, Vie littéraire, Patrimoine écrit, et Bibliothèque hors lecture publique (cf. méthodologie page 2). L'approche sectorielle ne prend pas en compte les crédits accordés à l'Agence régionale du Livre Paca, celle-ci étant dédiée à l'ensemble de la chaîne du livre.

Près de 95 % des crédits sont dédiés à la Lecture publique, principalement pour la construction et le fonctionnement des équipements, les charges de personnel, l'acquisition de livres...

Vient ensuite la Vie littéraire avec 3,6 % des crédits affectés à l'animation littéraire sur tout le territoire (fêtes du livre, rencontres avec des auteurs, lectures...).

Enfin l'Édition, la Librairie, les Auteurs, le Patrimoine écrit et la Bibliothèque hors lecture publique se partagent les 1,74 % restants.



## Évolution des crédits par secteur

	2008	2012	2014	ÉVOLUTION 2012-2014	ÉVOLUTION 2008-2014
AUTEURS	173 680 €	193 500 €	467 450 €	+142 %	+169 %
ÉDITION	1 482 38 €	1 064 247 €	875 230 €	-18 %	-41 %
LECTURE PUBLIQUE	90 283 532 €	114 075 409 €	129 246 686 €	+13 %	+43 %
BIBLIOTHÈQUE (hors lecture publique)	382 181 €	321 502 €	196 888 €	-39 %	-48 %
LIBRAIRIE	305 407 €	557 575 €	510 444 €	-8 %	+67 %
VIE LITTÉRAIRE	5 377 754 €	5 682 101 €	4 918 017 €	-13 %	-9 %
PATRIMOINE ÉCRIT	662 905 €	221 583 €	331 419 €	+50 %	-50 %

La Lecture publique est en constante progression et la région a vu naître de nombreux établissements nouveaux en 6 ans. Tous les financeurs ont accentué leur soutien au secteur mais il faut noter toutefois une baisse du poids des Communes (-10 points) alors que celui de l'État a progressé de 6 points et celui des EPCI de 5 points.

De la même façon mais dans une moindre mesure, toutes les catégories de financeurs ont augmenté leurs crédits en direction des Auteurs : développement d'un réseau de résidences par la Drac Paca mais aussi aides à la publication pour les auteurs dans le département des Bouches-du-Rhône.

En revanche, le secteur de l'Édition a vu ses crédits diminuer de presque moitié (-41 %) de 2008 à 2014, essentiellement en raison de la baisse du soutien apporté par ses principaux financeurs (-50 % pour l'État et -41 % pour la Région).

De même, les crédits pour la Vie littéraire baissent de près de 10 % en 6 ans. Si les EPCI doublent leurs crédits pour ce secteur, tous les autres financeurs maintiennent ou diminuent leur contribution (Communes et Région -30 % environ).

# AUTEURS, ÉDITION, LECTURE PUBLIQUE, LIBRAIRIE, VIE LITTÉRAIRE

Nous avons souhaité présenter ci-dessous quelques éléments significatifs : poids au sein du livre, euro par habitant, principaux financeurs et dispositifs, opérateurs soutenus... pour chacun des grands secteurs du Livre.

## AUTEURS

- ▲ Poids au sein du Livre : 0,34 %
- ▲ Pour un montant total de : 467 450 euros (+142 % depuis 2012)
- ▲ Euro par habitant : 0,09
- ▲ Répartition des aides par financeur (voir graphique ci-contre)

Pour l'État : 80 % des crédits alloués aux Auteurs proviennent du CNL (bourses destinées aux créateurs littéraires, aux chercheurs essayistes, crédits de traduction, crédits de résidence aux auteurs et aux traducteurs), et 20 % de la Drac Paca pour des aides aux structures d'accueil de résidences.

Le Département des Bouches-du-Rhône, via sa BDP, a mis en place un dispositif départemental de résidences d'écrivains, d'illustrateurs ou de traducteurs depuis 2010.

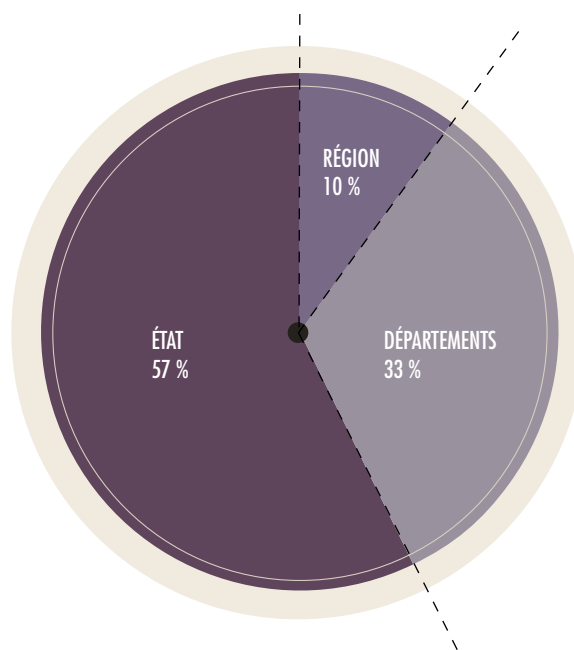
Elle soutient également directement les auteurs via des aides à la création et à l'édition.

La Région soutient un projet de résidence d'auteur et participe par ailleurs au fonctionnement de structures d'accueil (crédits affectés au secteur Vie littéraire car non fléchés explicitement pour les auteurs).

Le traitement de ce secteur est rendu complexe car le soutien à certaines résidences est englobé dans des aides au fonctionnement, pour des structures dont l'activité principale est différente (Croq'Livres, Orphéon, Plaine Page...).

- ▲ 58 opérateurs (83 % d'auteurs et 17 % de structures d'accueil) se répartissent 467 450 euros, pour des aides allant de 1 200 à 85 000 euros.

Répartition des aides par financeur



	NOMBRE D'OPÉRATEURS		CRÉDITS CUMULÉS	
PLUS DE 20 000 EUROS	3	5 %	141 000 €	30 %
10 000 À 20 000 EUROS	8	14 %	107 500 €	23 %
5 000 À 10 000 EUROS	22	38 %	137 550 €	29 %
2 500 À 5 000 EUROS	20	34 %	72 700 €	16 %
MOINS DE 2 500 EUROS	5	9 %	8 700 €	2 %
TOTAL	58	100 %	467 450 €	100 %

- ▲ 72 % des bénéficiaires reçoivent des aides allant de 2 500 à 10 000 euros, ce qui représente 45 % des crédits alloués au secteur.

# ÉDITION

- ▲ Poids au sein du Livre : 0,64 %
- ▲ Pour un montant total de : 875 230 euros (-18 % depuis 2012)
- ▲ Euro par habitant : 0,18
- ▲ Répartition des aides par financeur (voir graphique ci-contre)

Plus de la moitié des crédits en direction de l'Édition proviennent de la Région qui a mis en place un dispositif d'aide (pour la publication d'un titre, d'une collection ou d'une revue) et finance les structures d'intérêt collectif (Jedi Paca, Éditeurs du Sud). Ne sont pas prises en compte ici les dépenses effectuées par la Région pour l'organisation et la tenue d'un stand lors du Salon du livre de Paris.

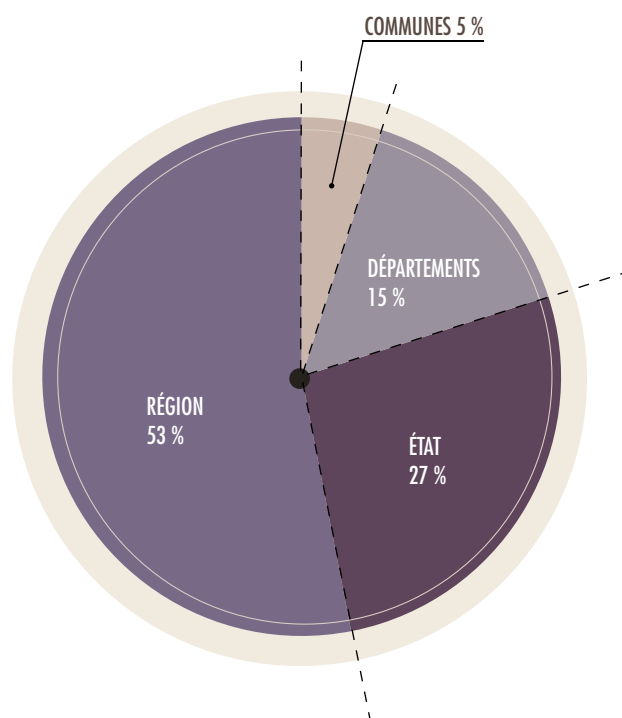
Les aides de l'État proviennent à 87 % du CNL (aides à la publication, à la traduction, aux revues), et à 13 % de la Drac Paca (aides à la publication, à la diffusion, aux structures collectives).

Les Départements soutiennent le secteur via des aides à la publication d'ouvrages ou au projet. Le Département des Bouches-du-Rhône est le seul à avoir un dispositif identifié d'aide à la création et à l'édition (géré par la BDP) ; celui-ci représente 77 % du total des crédits des Départements pour le secteur.

- ▲ 78 opérateurs (71 % de maisons d'édition, 26 % de structures dont l'édition n'est pas l'activité principale et 3 % de structures d'intérêt collectif) se répartissent 875 230 euros pour des aides allant de 500 à 85 000 euros.

Outre la diminution importante des financements alloués à ce secteur en 6 ans, force est de constater que le nombre d'opérateurs bénéficiaires est en chute libre de -47 %.

Répartition des aides par financeur



	NOMBRE D'OPÉRATEURS		CRÉDITS CUMULÉS	
PLUS DE 50 000 EUROS	4	5 %	282 150 €	32,2 %
25 000 À 50 000 EUROS	6	8 %	182 731 €	20,9 %
15 000 À 25 000 EUROS	8	10 %	151 790 €	17,3 %
10 000 À 15 000 EUROS	4	5 %	45 410 €	5,2 %
5 000 À 10 000 EUROS	15	19 %	103 444 €	11,8 %
2 500 À 5 000 EUROS	24	31 %	82 672 €	9,5 %
MOINS DE 2 500 EUROS	17	22 %	27 033 €	3,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>100 %</b>	<b>875 230 €</b>	<b>100 %</b>

- ▲ 72 % des opérateurs reçoivent une aide inférieure à 10 000 euros, ce qui représente 24 % des crédits alloués à ce secteur.

## LECTURE PUBLIQUE

- ▲ Poids au sein du Livre : 94,66 %
- ▲ Pour un montant total de : 129 246 686 euros (+13 % depuis 2012)
- ▲ Euros par habitant : 26,09
- ▲ Répartition des aides par financeur (voir graphique ci-contre)

Tous les types de financeurs interviennent pour la Lecture publique, les Communes et les EPCI quasi exclusivement en direction de leurs bibliothèques (fonctionnement des services et investissement direct).

Les crédits des Départements se répartissent sur 62 bénéficiaires :

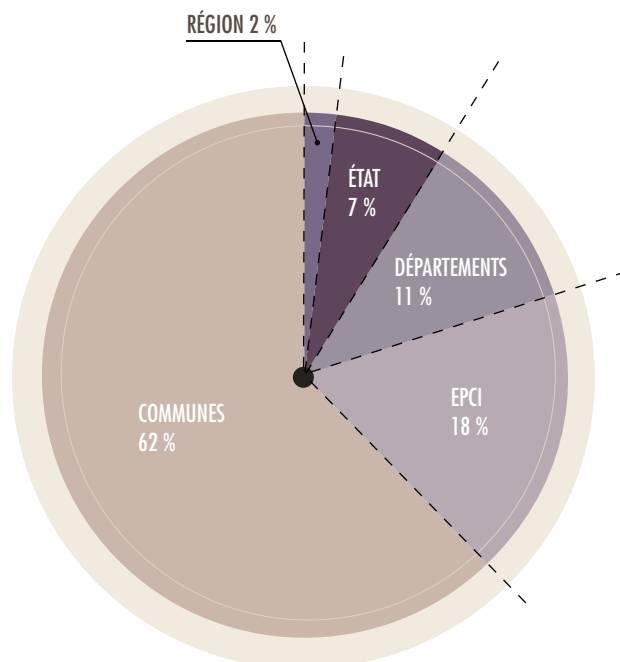
- à 89 % pour les 6 BDP, étant précisé que leur rôle consiste à accompagner et à animer les bibliothèques de leur territoire (fonds, formation, action culturelle),
- à 11 % pour les 56 autres opérateurs (bibliothèques municipales pour des aides d'investissement à la construction, l'aménagement ou l'informatisation, mais aussi structures d'intérêt collectif comme le Cobiac – soutenu par tous les départements – et l'ABF).

98 % du soutien de l'État à la Lecture publique repose sur des crédits d'investissement via la DGD (construction, aménagement, mobilier, informatisation).

La Drac Paca œuvre majoritairement pour le développement de la lecture à travers les Contrats territoire-lecture (dispositif ministériel géré par les Drac en partenariat avec des collectivités territoriales).

La Région quant à elle contribue à la construction, l'aménagement, l'informatisation d'équipement ainsi que l'acquisition de livres (FRAL : fonds régional d'acquisition de livres).

### Répartition des aides par financeur



- ▲ 214 opérateurs sont financés (soit 35 % des bénéficiaires du livre) ; ils se répartissent 129,2 millions d'euros pour des aides allant de 23 euros à 15 millions d'euros.

	NOMBRE D'OPÉRATEURS		CRÉDITS CUMULÉS	
PLUS DE 1 000 000 EUROS	28	13,1 %	98 828 920 €	76,46 %
500 000 À 1 000 000 EUROS	21	9,8 %	16 195 333 €	12,53 %
100 000 À 500 000 EUROS	53	24,8 %	12 894 458 €	9,98 %
50 000 À 100 000 EUROS	10	4,7 %	659 077 €	0,51 %
25 000 À 50 000 EUROS	8	3,7 %	286 220 €	0,22 %
15 000 À 25 000 EUROS	6	2,8 %	106 601 €	0,08 %
10 000 À 15 000 EUROS	6	2,8 %	72 208 €	0,06 %
5 000 À 10 000 EUROS	13	6,1 %	99 026 €	0,08 %
2 500 À 5 000 EUROS	14	6,5 %	49 685 €	0,04 %
MOINS DE 2 500 EUROS	55	25,7 %	55 158 €	0,04 %
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>100 %</b>	<b>129 246 686 €</b>	<b>100 %</b>

- ▲ 48 % des bénéficiaires du secteur reçoivent des aides supérieures à 100 000 euros.
- 26 % reçoivent des aides entre 2 500 et 100 000 euros.
- 26 % reçoivent des aides inférieures à 2 500 euros.

## LIBRAIRIE

- ▲ Poids au sein du Livre : 0,38 %
- ▲ Pour un montant total de : 510 444 euros (-8 % depuis 2012)
- ▲ Euro par habitant : 0,10
- ▲ Répartition des aides par financeur (voir graphique ci-contre)

L'État est le seul financeur à soutenir directement les librairies.

C'est aussi celui qui soutient le plus fortement le secteur (près de la moitié des financements) :

- via le CNL (aides à la mise en valeur des fonds en librairie – VAL –, subventions à la création de librairie, aides aux entreprises de librairies),
- et la Drac Paca (programmes d'informatisation, de rénovation, de développement du stock...).

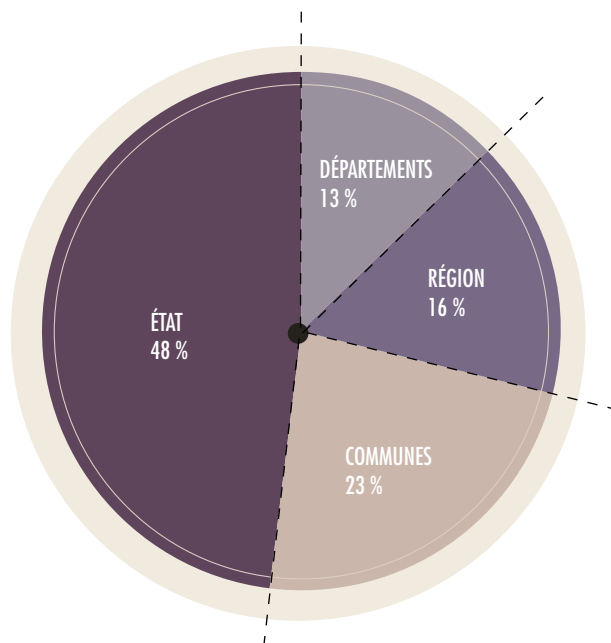
Les autres financeurs soutiennent les structures d'intérêt collectif telles que les associations de libraires : Libraires à Marseille et Libraires du Sud.

- ▲ 28 opérateurs se répartissent 510 444 euros, pour des aides allant de 1 800 à 201 000 euros.

93 % des opérateurs financés sont des librairies (26).

Elles perçoivent directement 41 % des crédits alloués au secteur, les 59 % de crédits restants allant au financement des associations de libraires (même répartition en 2012 et 2008).

### Répartition des aides par financeur



	NOMBRE D'OPÉRATEURS		CRÉDITS CUMULÉS	
PLUS DE 50 000 EUROS	2	7 %	299 000 €	58 %
10 000 À 50 000 EUROS	5	18 %	131 000 €	26 %
5 000 À 10 000 EUROS	8	29 %	44 000 €	9 %
3 000 À 5 000 EUROS	9	32 %	27 000 €	5 %
MOINS DE 3 000 EUROS	4	14 %	9 444 €	2 %
TOTAL	28	100 %	510 444 €	100 %

- ▲ 61 % des bénéficiaires reçoivent des aides allant de 3 000 à 10 000 euros, ce qui représente 14 % des crédits alloués à ce secteur.

## VIE LITTÉRAIRE

- ▲ Poids au sein du Livre : 3,60 %
- ▲ Pour un montant total de : 4 918 016 euros (-13 % depuis 2012)
- ▲ Euro par habitant : 0,99
- ▲ Répartition des aides par financeur (voir graphique ci-contre)

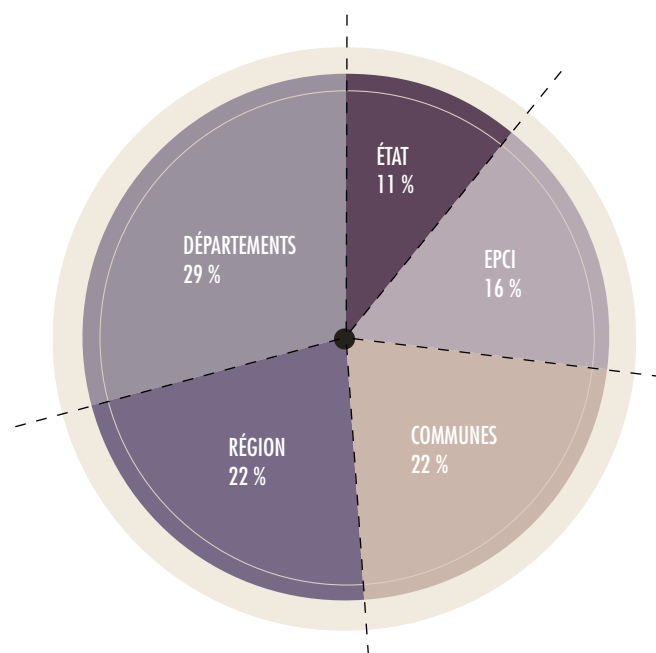
Tous les types de financeurs contribuent à la Vie littéraire via le soutien à des manifestations et des animations autour du Livre et de la lecture (ateliers, lectures, promotion de la lecture...).

La Région soutient fortement le secteur : manifestations, fonctionnement de structures dédiées à l'animation littéraire, emploi, dispositif d'ateliers artistiques et d'acquisition d'ouvrages pour les jeunes dans le cadre du Prix littéraire des lycéens et apprentis.

Le Département du Var totalise 62 % des crédits des Départements, attribués dans leur quasi totalité (93 %) à la Fête du livre du Var.

- ▲ C'est le secteur qui compte le plus de bénéficiaires (41 % du total). 247 opérateurs se répartissent 4,9 millions d'euros pour des financements allant de 150 à 815 000 euros.

Répartition des aides par financeur



	NOMBRE D'OPÉRATEURS		CRÉDITS CUMULÉS	
	Nombre	Pourcentage	Montant (€)	Pourcentage
PLUS DE 100 000 EUROS	10	4 %	3 087 428 €	63 %
25 000 À 50 000 EUROS	22	9 %	981 973 €	20 %
10 000 À 15 000 EUROS	27	11 %	393 488 €	8 %
5 000 À 10 000 EUROS	22	9 %	131 286 €	3 %
2 500 À 5 000 EUROS	58	23 %	205 644 €	4 %
MOINS DE 2 500 EUROS	108	44 %	118 197 €	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>247</b>	<b>100 %</b>	<b>4 918 016 €</b>	<b>100 %</b>

- ▲ 67 % des opérateurs reçoivent des aides inférieures à 5 000 euros, ce qui représente 6 % des crédits alloués à ce secteur.

Les grandes manifestations littéraires (Fête du Livre du Var, Correspondances de Manosque, Festival du Livre de Mouans-Sartoux...) et les structures d'intérêt collectif (CIPM, Atlas) figurent quant à elles, parmi les opérateurs les plus aidés.

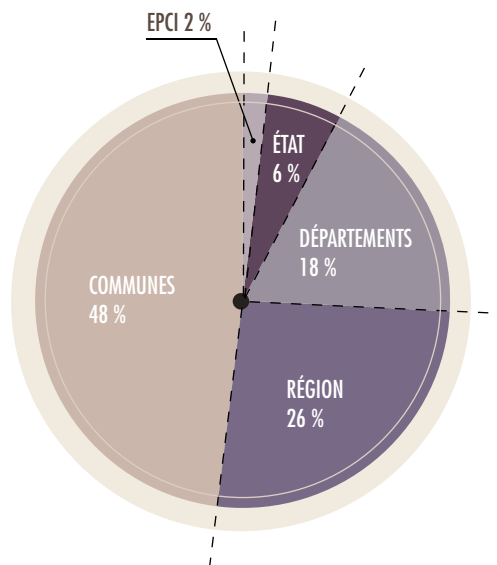


## BIBLIOTHÈQUE (HORS LECTURE PUBLIQUE)

- ▲ Poids au sein du Livre : 0,14 %
- ▲ Pour un montant total de : 196 888 euros (-39 % depuis 2012)
- ▲ Euro par habitant : 0,04
- ▲ 36 opérateurs se répartissent 196 888 euros pour des aides allant de 150 à 41 290 euros.

Elles s'adressent à des bibliothèques pour tous, des bibliothèques spécialisées (par exemple Orphéon pour le théâtre ou CIPM pour la poésie) ou des bibliothèques de centres sociaux, maisons d'arrêt, hôpitaux, universités...

Répartition des aides par financeur

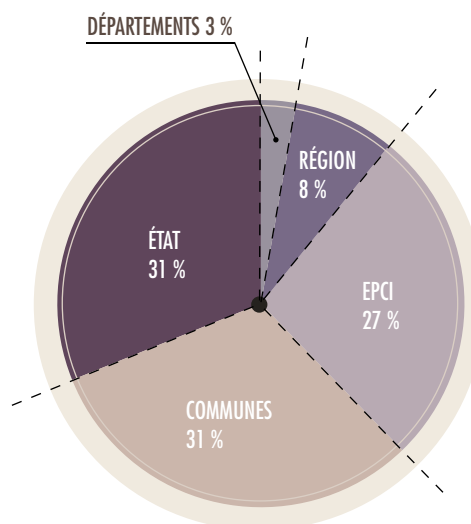


## PATRIMOINE ÉCRIT

- ▲ Poids au sein du Livre : 0,24 %
- ▲ Pour un montant total de : 331 419 euros (+50 % depuis 2012)
- ▲ Euro par habitant : 0,07
- ▲ 13 opérateurs se répartissent 331 419 euros pour des aides allant de 460 euros à 77 700 euros.

Les aides s'adressent à des associations d'amis d'auteurs (Centre Jean Giono par exemple) ou à des bibliothèques pour de la numérisation, de la restauration ou de la conservation d'ouvrages.

Répartition des aides par financeur



# GLOSSAIRE

**ABF** : Association des bibliothécaires de France. Fondée en 1906, l'ABF regroupe 3 000 adhérents : professionnels du livre (bibliothécaires, libraires, éditeurs...), établissements et collectivités (bibliothèques, centres de documentation, mairies...).

**Aide VAL** : Dispositif de subvention du CNL pour la mise en valeur des fonds en librairie. Cette aide, d'un montant forfaitaire de 3 000 à 7 000 euros, vise les librairies indépendantes de référence (ayant obtenu le label LIR) offrant au plus large public l'accès à une création éditoriale diversifiée et de qualité.

**Arcade** : Agence des Arts du Spectacle Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Arcade accompagne le développement des arts du spectacle par une offre diversifiée de services aux professionnels (information, orientation, conseil, observation, valorisation, formation...).

**ArL** : Agence régionale du Livre. L'ArL Paca a pour mission de favoriser la coopération entre les acteurs du livre et de la lecture en région. Ses actions se déclinent autour de quatre axes : information et observation, formation et accompagnement professionnel, réseaux et projets collaboratifs, développement de la lecture.

**Atlas** : Association pour la promotion de la traduction littéraire. La principale mission d'Atlas est l'accueil en résidence de traducteurs venus du monde entier au Collège International des Traducteurs Littéraires (CITL). Elle organise également des séminaires de formation continue pour jeunes traducteurs, ainsi que de nombreuses animations culturelles.

**BDP** : Bibliothèque départementale de Prêt. Placées sous l'autorité des Conseils départementaux depuis 1986, les BDP ont pour mission de constituer et d'aider un réseau de bibliothèques publiques dans les petites et moyennes communes.

**CIPM** : Centre international de Poésie Marseille. Depuis sa création en 1990, le CIPM est un lieu de création et de diffusion de la poésie contemporaine. Ses actions sont multiples : lectures publiques, rencontres thématiques, expositions, résidences d'écrivain, ateliers de traduction, bibliothèque ressource, etc.

**CNL** : Centre national du Livre. Établissement public du ministère de la Culture et de la Communication, le CNL soutient financièrement l'ensemble de la chaîne du livre (création, édition, librairies, bibliothèques, manifestations littéraires).

**Cobiac** : Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle. Fondé en 1979, le Cobiac est une association de coopération pour le développement de la lecture et des bibliothèques dans plusieurs pays (essentiellement au Maghreb et au Proche-Orient).

**DGD** : Dotation générale de Décentralisation. Cette aide financière de l'État français aux collectivités locales vise à compenser l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'État à celles-ci.

**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement (transport, aménagement du territoire, gestion de l'environnement...).

**Éditeurs du Sud** : Créée en 2002 par une dizaine d'éditeurs de la région Paca, sous le nom de Éditeurs sans frontières, l'association a pour mission la promotion de ses membres – une vingtaine de maisons d'édition à ce jour – à l'échelle internationale, notamment par la participation à des salons du livre à l'étranger.

**Jedi Paca** : L'association rassemble 8 éditeurs jeunesse en Provence-Alpes-Côte d'Azur, désireux de s'inscrire dans un mouvement solidaire, pour des actions de promotion, de diffusion et de distribution de leurs catalogues en France et à l'étranger.

**Libraires à Marseille** : Créée en 1990, l'association avait pour but de favoriser le livre et la lecture à Marseille. Elle comptait parmi ses membres une vingtaine de librairies, avec lesquelles elle organisait des rencontres et des manifestations littéraires. L'Association a été dissoute en 2015.

**Libraires du Sud** : Créée en 1998, l'association rassemble une cinquantaine de librairies indépendantes de la région Paca. Elle mène une politique d'animation littéraire en partenariat avec les autres acteurs de la chaîne du livre et permet des échanges sur la profession de libraire.

**MRT** : Mission de la Recherche et de la Technologie. Au sein du ministère de la Culture et de la Communication, les actions de la MRT s'inscrivent dans trois axes : coordination et suivi de la recherche, programme national de numérisation du patrimoine, valorisation de la culture scientifique et technique.

---

Pour plus de détails sur les dispositifs des financeurs :  
[www.livre-paca.org](http://www.livre-paca.org) > Services d'accompagnement > Aides et financements

---



Les Financements publics du Livre en Provence-Alpes-Côte d'Azur - 2014 est une publication téléchargeable sur le site [www.livre-paca.org](http://www.livre-paca.org).

© Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2016  
8/10, rue des Allumettes 13090 Aix-en-Provence  
Tél. 04 42 91 65 20  
Mél : [contact@livre-paca.org](mailto:contact@livre-paca.org)  
Contact : Katy-Lise Atamian

**ARCADE** *L'Agence régionale du Livre Paca tient à remercier l'Arcade pour son accompagnement et sa confiance, et plus particulièrement Magali Blain, responsable de l'Observatoire des arts du spectacle.*

Création graphique originale : Julie Brondino, [www.julsgrafik.com](http://www.julsgrafik.com)  
Couverture et maquette : Audrey Voydeville, [www.audreyvoydeville.com](http://www.audreyvoydeville.com)  
Fonds de cartes : © Articque  
Imprimé par CCI - Marseille

#### MEMBRES FONDATEURS



L'Agence régionale du Livre Paca est accueillie par la Municipalité d'Aix-en-Provence au sein de la Cité du Livre.



L'Agence est membre de la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture.



